

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille FNB actif de revenu Dynamique (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire »), au 1-800-268-8186 ou à l'adresse courriel invest@dynamic.ca ou visiter le www.dynamic.ca.

Avant d'investir dans un fonds, considérez comment le fonds cadre avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds	DYN4301	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Date de début des activités de la série :	15 novembre 2023	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale du Fonds au 31 octobre 2024 :	32,6 M \$	Distributions :	Mensuellement (dernier vendredi du mois) <small>Les distributions seront automatiquement réinvesties, sauf si vous choisissez de les recevoir en trésorerie. L'option des distributions en espèces n'est pas disponible dans le cas des comptes enregistrés.</small>
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,65 %	Placement minimal :	Initial, 500 \$; subséquent, 100 \$

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit principalement dans des fonds négociés en bourse géré activement qui peuvent être gérés par le gestionnaire, ses sociétés affiliées ou d'autres gestionnaires de placements. La répartition cible stratégique de l'actif est de 75 % en titres à revenu fixe et de 25 % en titres de capitaux propres.

Les graphiques ci-dessous présentent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2024. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 octobre 2024)

1. FNB actif tactique d'obligations Dynamique	24,2 %
2. FNB actif d'obligations de sociétés américaines de qualité Dynamique	14,9 %
3. FNB actif d'obligations à escompte Dynamique	14,9 %
4. FNB actif d'obligations canadiennes Dynamique	11,2 %
5. FNB actif d'obligations croisées Dynamique	9,0 %
6. FNB actif d'actions mondiales productives de revenu Dynamique	7,8 %
7. FNB actif de dividendes canadiens Dynamique	6,1 %
8. FNB actif d'actions américaines Dynamique	5,6 %
9. FNB actif international de dividendes Dynamique	4,2 %
10. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	98,8 %

Nombre total de placements **10**

Répartition des placements (au 31 octobre 2024)

Fonds communs de placement – titres de revenu canadiens	59,3 %
Fonds communs de placement – actions étrangères	18,4 %
Fonds communs de placement – titres de revenu étrangers	14,9 %
Fonds communs de placement – actions canadiennes	6,1 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9 %
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,4 %

Quel est le degré de risque?

La valeur du Fonds peut diminuer comme elle peut augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

On peut évaluer le risque d'un Fonds en observant les variations de son rendement au fil du temps. Ceci est appelé la « volatilité ».

En général, les Fonds les plus volatils sont ceux dont les rendements fluctuent le plus. Ils présentent un plus grand risque de perdre de l'argent et peuvent avoir une plus grande chance de rendements plus élevés. Les fonds avec une volatilité moindre ont tendance à avoir des rendements qui changent moins au fil du temps. Ils ont généralement des rendements plus faibles et peuvent avoir moins de risque de perdre de l'argent.

Évaluation du risque

Selon Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ce Fonds représente un risque **faible**.

Cette évaluation indique l'ampleur des fluctuations du rendement du Fonds d'année en année. Il n'indique cependant pas à quel point le Fonds sera volatil dans le futur. Cette évaluation peut changer. Même un fonds ayant un faible risque peut perdre de l'argent.

Faible	De faible à moyen	Moyen	De moyen à élevé	Élevé
---------------	-------------------	-------	------------------	-------

Pour plus de précisions sur l'évaluation du risque et sur les risques qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, voir la rubrique Risque du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des autres fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série F du Fonds depuis sa création, après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car une année civile ne s'est pas encore terminée depuis le début des activités des parts de série F du Fonds.

Meilleurs et pires rendements trimestriels

Cette information n'est pas disponible, car une année civile ne s'est pas encore terminée depuis le début des activités des parts de série F du Fonds.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car douze mois ne se sont pas encore écoulés depuis le début des activités des parts de série F du Fonds.

À qui le Fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- cherchent à atteindre un équilibre entre le potentiel de croissance du capital et le revenu en investissant dans un portefeuille composé de FNB de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.;
- Vous recherchez la commodité d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds;
- acceptent une certaine variabilité du rendement et investissent à moyen et long terme.

Les parts de série F sont proposées aux investisseurs qui participent à un programme de rémunération par honoraires ou de compte intégré auprès de leur la firme de entreprise représentative.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu que vous rapporte le Fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence. Il varie également si vous détenez le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds. Les frais, dont les commissions, sont différents pour chaque série du Fonds et pour chaque Fonds. Des commissions plus élevées peuvent influencer un représentant à vous recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les autres placements qui peuvent être appropriés pour vous et qui sont offerts à meilleur prix.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont exigibles pour les parts de série F du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement des parts de série F du Fonds.

Au 30 juin 2024, les frais des parts de série F du Fonds s'élevaient à 0,81 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,10 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Ratio des frais de gestion (« RFG »)

Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration à taux fixe et les frais du Fonds des parts de série F du Fonds.

Taux annuel
(en % de la valeur du Fonds)

0,65 %

Ratio des frais d'opérations (« RFO »)

Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.

0,16 %

Frais du Fonds

0,81 %

Précisions sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est exigible pour les parts de série F du Fonds.

3. Autres frais

Il est possible que vous ayez à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, échangez, vendez ou reclassez des parts du Fonds.

Frais**Ce que vous payez****Frais d'échange**

Ces frais sont négociés avec la firme de votre représentant et sont payés directement à lui. Ils ne peuvent dépasser 2 % de la valeur des parts échangées d'un Fonds à un autre fonds.

Frais d'opérations à court terme

Si vous demandez un rachat ou une substitution dans les 30 jours suivant un achat ou une substitution, vous pourriez être assujetti à des frais d'opérations à court terme représentant 1 % de la valeur liquidative des titres visés le jour ouvrable précédant l'opération.

Frais des comptes sur honoraires

Il est possible que vous ayez à payer des frais que vous devez négocier avec votre représentant et verser directement à la société de votre représentant. Les investisseurs qui achètent les parts de série F du Fonds doivent participer à un programme de rémunération par honoraires ou de compte intégré admissible offert par la société de leur représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts du Fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié du Fonds ou des aperçus du Fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez aussi le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, les aperçus du Fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez exercer ce droit dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'informations financières du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C., ou avec votre représentant. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

40, rue Temperance, 16e étage
Toronto (Ontario) M5H 0B4

Numéro sans frais : 1-800-268-8186

Courriel : invest@dynamic.ca

www.dynamic.ca

Pour en savoir davantage sur le placement dans des fonds communs de placement, consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif**, disponible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.